



REUNION SANITAIRE INFORMELLE CHSCT DU 09/12/2020

Le 09/12/2020 Mme CORRADI a réuni de façon informelle en visio les représentants des organisations syndicales du Vaucluse pour faire un point de situation.

-Informations sur la situation sanitaire dans le Vaucluse

Pour la semaine 49 : après 3 semaines de baisse consécutives, la situation stagne.

On dénombre 770 cas/semaine sur environ 1000 tests réalisés par jour.

Le taux d'incidence se situe à 130 /100 000 habitants , les EPCI les plus touchés : CCPRO, CCAOP, CCVV, CAVCV et CCVS

.Le taux de positivité est de 11,8 % (soit 1 personne positive sur 9 testées)

On dénombre toujours 45 clusters en cours d'examen.

298 personnes hospitalisées dont 17 en réanimation.

450 décès depuis le début de la crise dont 35 sur la dernière semaine.

En comparaison avec les chiffres de l'année 2019, sur la période du 01/09 au 24/11, on dénombre une augmentation de la mortalité de l'ordre de 29 %.

Poursuite cette semaine de la campagne de dépistage par tests antigéniques dans 8 établissements scolaires, et montée en puissance des tests antigéniques dans 24 centres de dépistages.

-Informations sur la DDFIP du Vaucluse :

On dénombre plus que 2 cas positifs, et 1 cas contact.

- Concernant le télétravail :

Concernant le taux de télétravailleurs, la part de télétravailleurs sur l'effectif théorique s'élève à 38 %, et la part de télétravailleurs sur les effectifs présents sur 5 jours s'élève à 47 %,

Bien entendu ces chiffres sont établis sur l'ensemble du département, le détail par service devrait être fait à partir de janvier 2021, ce qui permettra de relever les disparités entre les services.

La CGT a interpellé la directrice sur la pertinence du protocole vauclusien de télétravail en période de crise sanitaire, plus particulièrement sur son efficacité à harmoniser les pratiques, La réponse est restée un peu floue, et la CGT a soulevé le problème que l'octroi du télétravail est toujours soumis à l'accord du chef de service et donc disparate en fonction de leur bon vouloir.

Concernant les télétravailleurs équipés d'un ultra portable, accord d'office pour un écran supplémentaire, les demandes devront transiter via la CID au moment de la réception du matériel.

Le maintien des agents vulnérables en télétravail sur 5 jours est pour le moment jusqu'à nouvel ordre.

Pour les vacances de Noël, les chefs de service ont reçu l'autorisation de débrayer le télétravail, afin d'éviter qu'il n'y est personne dans les services. Cela étant ce débrayage n'est possible que pour les télétravailleurs sanitaires et non pour les conventionnels.

Les OS ont soumis la question d'une éventuelle autorisation d'absence pour les jours d'indisponibilité d'HELIOS prévus les 15 et 22/01/2021, surtout à destination des agents vulnérables.

La direction n'ayant pas encore l'information, a promis une réponse pour la prochaine réunion.

Les représentantes CGT en CHSCT